



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Apprentissage

Question au Gouvernement n° 3070

### Texte de la question

#### APPRENTISSAGE

**M. le président.** La parole est à Mme Fadila Khattabi.

**Mme Fadila Khattabi.** Il y a quelques jours, pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la ministre du travail annonçait un plan massif de soutien à l'apprentissage, prenant un engagement ferme : « les jeunes ne seront pas la variable d'ajustement de la crise. » Ces propos sont pleins de bon sens : il nous faut donner une perspective d'avenir à notre jeunesse et l'apprentissage est une des réponses pertinentes au chômage et à la précarité des jeunes. En effet, cette voie d'excellence contribue à l'insertion professionnelle et, par voie de conséquence, à l'insertion sociale de milliers d'entre eux chaque année.

Par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Gouvernement a fait de l'apprentissage l'une de ses priorités et les résultats sont là : 368 000 contrats signés en 2019-2020, soit une croissance de 16 %, du jamais vu dans l'histoire de l'apprentissage ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Patrick Hetzel.** Elle fait les questions et les réponses !

**Mme Fadila Khattabi.** Aujourd'hui, dans la crise que nous traversons, l'apprentissage a encore de besoin de nous, la jeunesse de France a besoin de vous, et c'est pourquoi je me réjouis du plan de soutien ambitieux présenté jeudi dernier. Un milliard d'euros sera consacré à soutenir les entreprises qui continueront à recruter des apprentis jusqu'à bac +3. Un budget sera également dédié à l'équipement numérique pour que chaque apprenti bénéficie, en début de parcours, d'un ordinateur, une mesure qui vient renforcer l'égalité des chances. Comme cela a été précisé, la mobilisation territoriale, notamment des acteurs économiques, jouera un rôle essentiel pour la pérennité de notre système d'apprentissage. Il faudra bien sûr aussi compter sur les centres de formation.

Aussi, ma question est la suivante (*« Ah ! » sur les bancs du groupe LR*) : en cas de baisse drastique du nombre d'apprentis, quelles mesures de soutien financier sont prévues afin d'accompagner au mieux les CFA dans cette phase de transition ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des retraites et de la protection de la santé des salariés contre l'épidémie de covid-19.

**M. Fabien Di Filippo.** Secrétaire d'État à l'emploi fictif !

**M. Pierre Cordier.** On lui a trouvé un poste !

**M. Fabien Di Filippo.** Il a été payé à ne rien faire pendant des mois ! Il a travaillé sur les retraites pour rien !

**M. Laurent Pietraszewski**, *secrétaire d'État chargé des retraites et de la protection de la santé des salariés contre l'épidémie de covid-19.* Je vous prie d'excuser l'absence de la ministre du travail, mais cela va bien se passer, vous allez voir ! Elle réunit autour d'elle les partenaires sociaux pour travailler au Pacte pour l'emploi. Vous savez combien il est utile qu'ils se penchent sur ce sujet étant donné les risques qui pèsent sur notre économie à l'issue de la crise sanitaire.

Je sais votre investissement en faveur de l'apprentissage et votre connaissance de ce sujet. Vous avez bien décrit à la fois la dynamique introduite par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel mais aussi le rôle de tous les acteurs de la formation, au niveau territorial comme à celui des employeurs et des partenaires sociaux, qui ont permis l'augmentation de 16 % du nombre des apprentis l'année dernière. Nous avons collectivement réussi à changer notre regard sur l'apprentissage : l'apprentissage est bien une voie d'excellence, comme le montre sa progression significative dans les métiers de l'artisanat, mais aussi des services et du tourisme.

Vous m'interrogez sur la façon dont le Gouvernement entend soutenir l'apprentissage. Vous avez entendu les déclarations récentes de Mme la ministre du travail à ce sujet. Nous avons fait le choix de rassurer l'ensemble des acteurs, notamment des CFA, en facilitant le plus possible l'accès à l'emploi de ces jeunes au moyen d'aides significatives : une prime de 8 000 euros dès la première année pour l'embauche d'un apprenti majeur et 5 000 euros pour l'embauche d'un apprenti mineur. Ces mesures doivent permettre de stimuler l'apprentissage, à la fois en sécurisant les entreprises qui y auront recours et en permettant aux jeunes d'entrer en CFA même s'ils n'ont pas encore signé de contrat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Il n'a pas dit un mot des retraites !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Fadila Khattabi](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3070

**Rubrique :** Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère interrogé :** Retraites et protection de la santé des salariés

**Ministère attributaire :** Retraites et protection de la santé des salariés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 juin 2020](#)